Exercice salaires LPP :

Au vu de la théorie consultée, calculez le montant de cotisation LPP pour l’employé dans les circonstances suivantes, auprès d’une caisse de pension qui applique les barèmes légaux (seuil d’accès, déduction de coordination, salaire coordonné minimum et plafond) :

1) : Salaire mensuel de 4'800.-, taux de cotisation de 6% employé + 6% employeur.

2) : Salaire mensuel de 1'700.-, taux de cotisation de 8% employé + 12 % employeur.

3) : Salaire annuel de 60'000.-, taux de cotisation de 7.5% pour l’employeur + 5 % pour l’employé.

4) : Salaire annuel de 300'000.-, taux de cotisation de 10% pour l’employeur + 5 % pour l’employé.